



MONITORING DE PROTECTION RAPPORT ANNUEL 2019

République Centrafricaine



INTERSOS

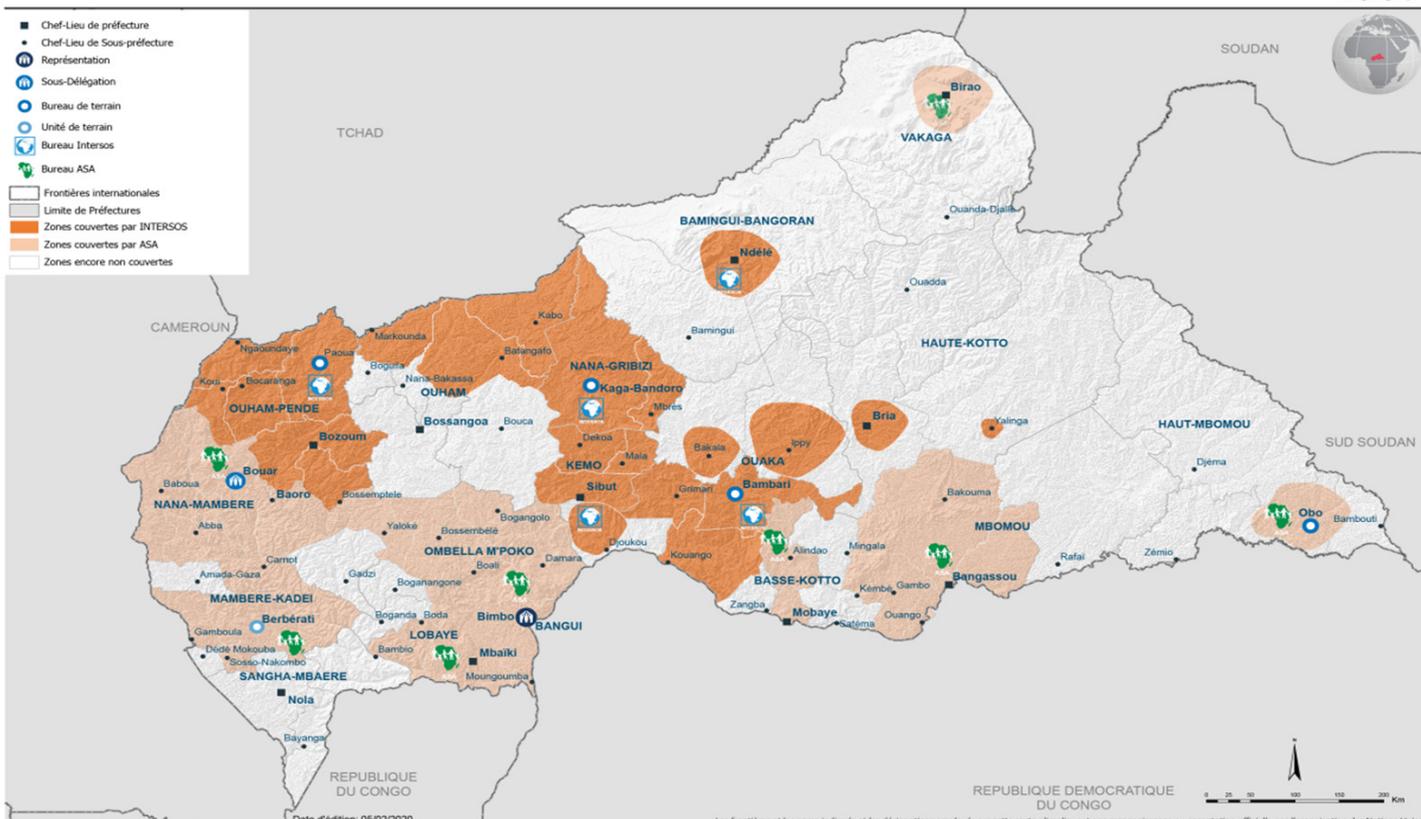


Visite du Haut-Commissaire Filippo Grandi à Bambari – site Alternatif (décembre 2019)

Couverture du territoire centrafricain par le projet de monitoring de protection

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Zones de déploiement du projet Monitoring de Protection 2019



En 2019, le projet du Monitoring de Protection était implanté dans 15 préfectures de la RCA, parmi lesquelles 07 étaient couvertes par le partenaire INTERSOS (Haute-Kotto, Ouaka, Kémo, Nana-Gribizi, Ouham, Ouham-Pendé, Bamingui-Bangoran) et 08 étaient couvertes par le partenaire ASA (Lobaye, Ombella-M'Poko, Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéï, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou et Vakaga). Le contexte opérationnel volatile, les difficultés d'accès de nombreuses localités et le nombre limité de staff limitent cependant la couverture territoriale du projet dans chaque préfecture à un certain nombre de localités. En ce qui concerne la Vakaga, et plus particulièrement Birao, le monitoring de protection a débuté en Octobre 2019, en réaction aux affrontements de Septembre 2019. Les contributions au projet reposent sur le travail des moniteurs de protection d'INTERSOS et d'ASA (respectivement 32 et 26 moniteurs), ainsi que sur le travail effectué par les comités de protection que chaque ONG a mis en place, appuyés ou renforcés (respectivement 31 et 29 comités).

Chiffres clés



5 659
Incidents
documentés



2 428
Violences sexuelles et
basées sur le genre

1 754
Violations du droit à la
vie/intégrité physique



906
Violations du droit à la propriété

472
Violations à la liberté

99
Violations 1612

Situation de protection

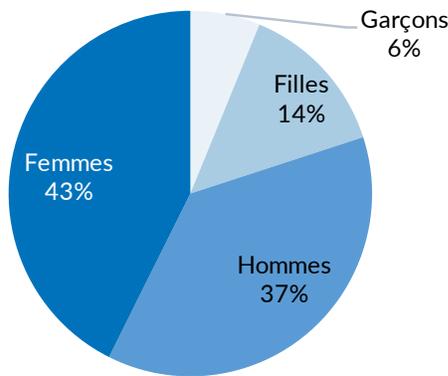
En 2019, les zones les plus touchées par les violations de droits humains ont été les préfectures de la Nana-Gribizi (541 incidents rapportés), de la Ouaka (635 incidents rapportés), de la Basse-Kotto (693 incidents rapportés) et de la Haute-Kotto (804 incidents rapportés). Cela s'explique par une insécurité croissante dans le secteur Centre et le secteur Est de la RCA résultant de la présence de plusieurs groupes armés sur le territoire (tels que le FPRC, l'UPC, le MPC, le MLCJ et les Anti-Balaka), ainsi que sur les sites de PDI. On a également observé une recrudescence d'incidents dans cette zone lors de la période de transhumance du fait du déplacement des éleveurs transhumants en quête de pâturages dans les régions centrafricaines se faisant dans des conditions difficiles et résultant régulièrement en des affrontements armés.

Les violences sexuelles et basées sur le genre (43%) ainsi que les violations du droit à la vie et/ou à l'intégrité physique (31% - dont environ 21% d'homicides) représentent la majorité des incidents reportés par les partenaires du HCR en 2019. La Basse-Kotto et la Haute-Kotto enregistrent 24% des violations du droit à la vie, tandis que la Ouaka, la Haute-Kotto comptabilisent, à elles-seules, 30% des VBG reportées en 2019.

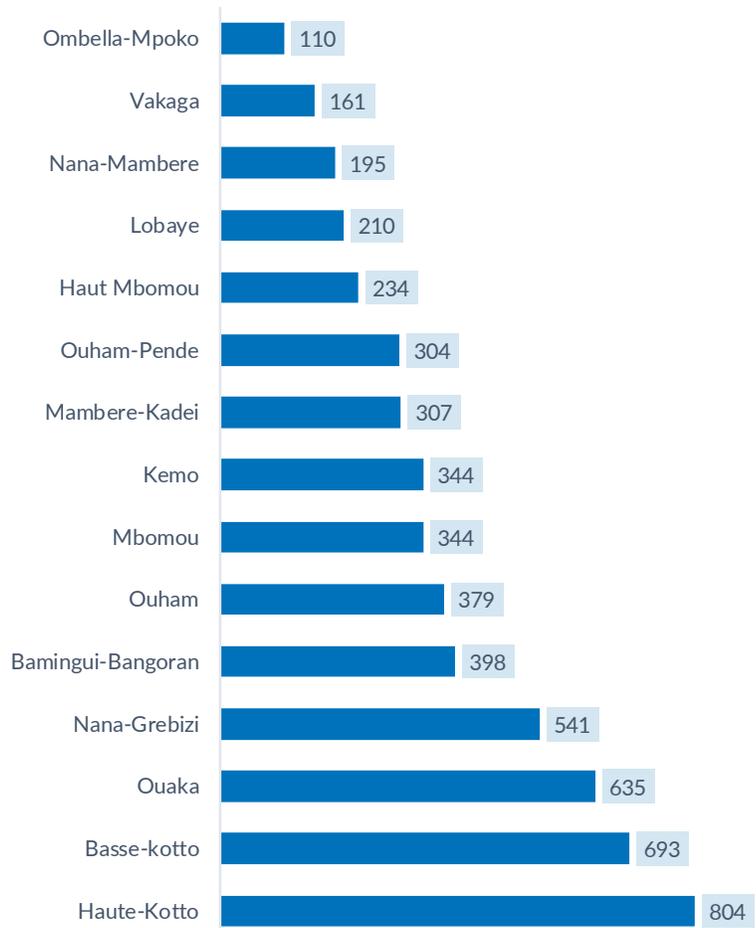
Les femmes et les filles constituent 56,4% des victimes : une conséquence directe des cas de VBG qui visent majoritairement les femmes et les filles. En ce qui concerne le statut des victimes, 41% des incidents ont touché des personnes résidentes. Il convient néanmoins de souligner que de nombreux incidents ont aussi touché les personnes en déplacement (26% contre des PDI ; 15% contre des retournés et 5% contre des rapatriés).

La volatilité du contexte sécuritaire en RCA et la présence accrue des groupes armés dans certaines parties du territoire expliquent par ailleurs que plus de 39% des incidents enregistrés résultent de violences liées au conflit présumément commises par des membres de groupes armés ou par des forces de sécurité intérieures. Néanmoins, les 'membres connus de la communauté' et les 'membres de la famille proche' sont présumément responsables de respectivement 31% et 16% des incidents enregistrés en 2019. Cela s'explique notamment par le fait que les VBG soient, pour une large proportion, commises par des individus connus de la victime et dans de très nombreux cas, elles sont infligées par le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime.

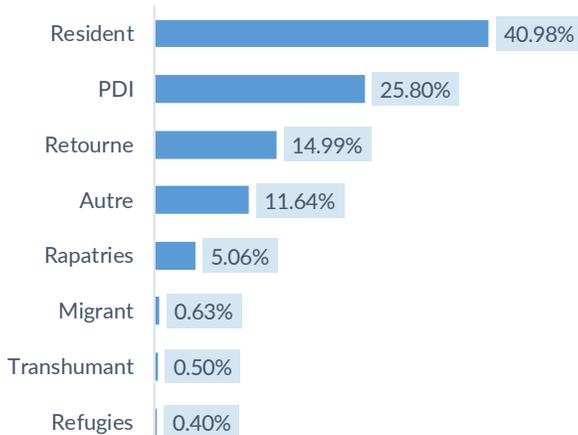
Genre des Victimes

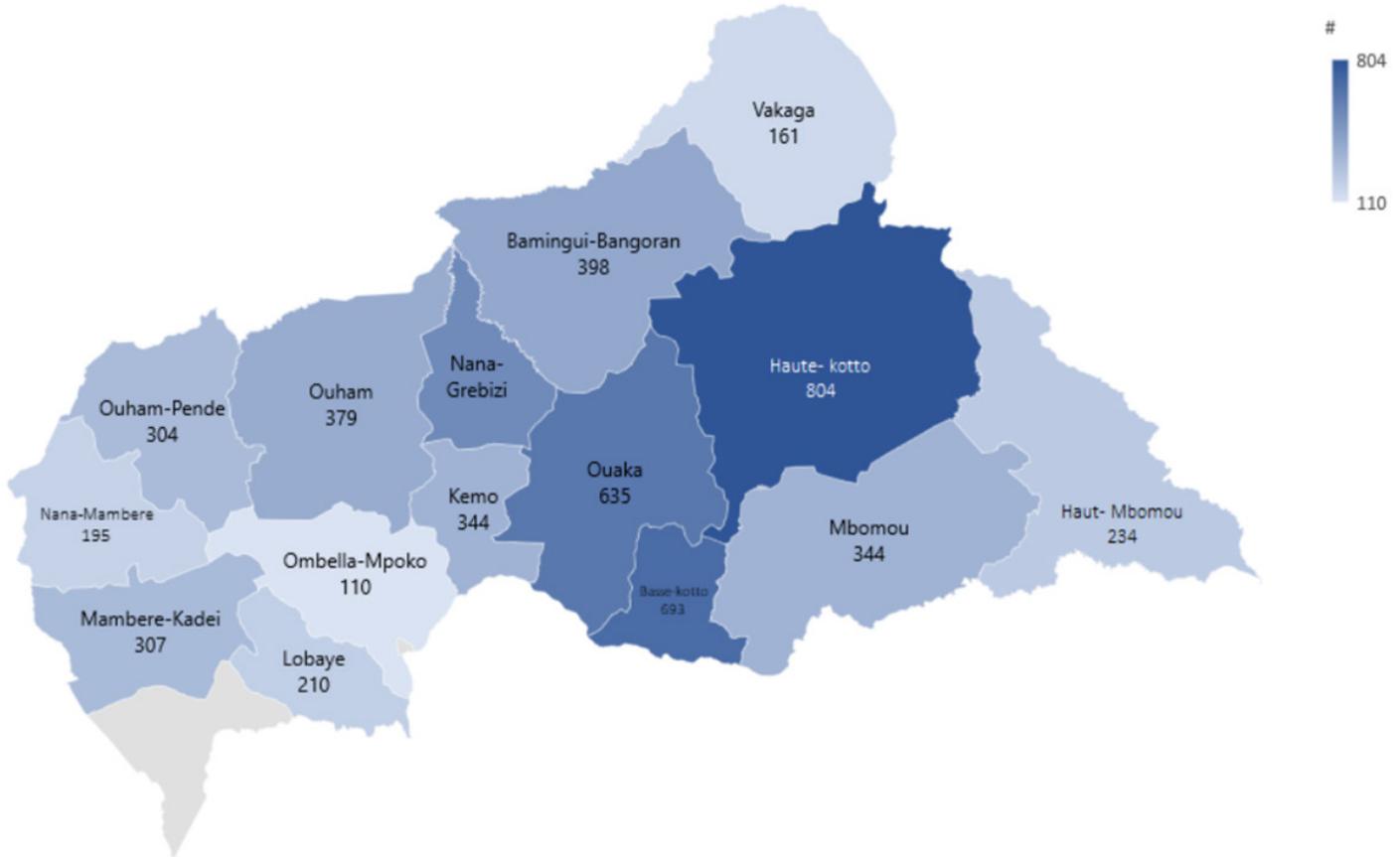


Incidents de protection par Prefectures

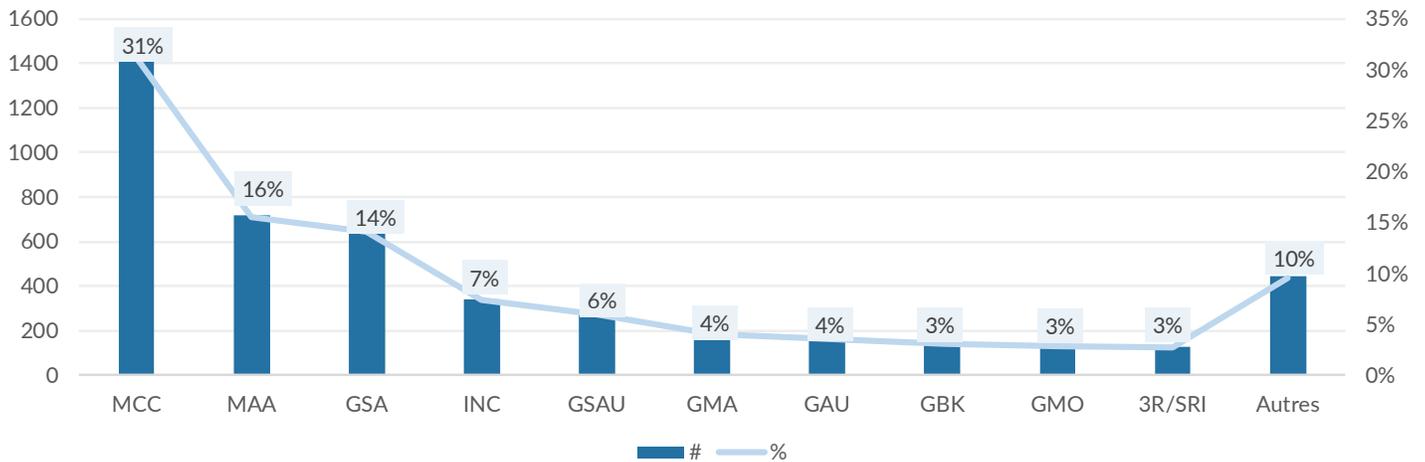


Statut des Victimes

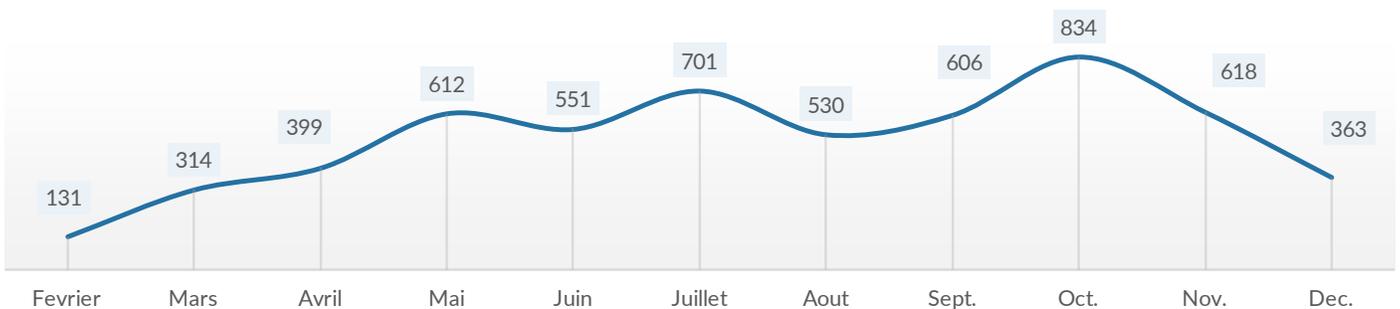




Auteurs Présumés



Tendance des Incidents de Protection 2019



Le projet a connu un démarrage tardif en 2019 qui explique le relatif faible taux de collecte lors du premier trimestre 2019. De même, la baisse du nombre de violations reportées en décembre 2019 est, dans une certaine mesure, due à une réduction de capacité des partenaires en fin de projet.

Incidents de protection par type de violations et par préfecture

	Ombella-Mpoko	Lobaye	Nana-Mambere	Mambere-Kadei	Basse-kotto	Mbomou	Haut Mbomou	Kemo	Nana-Gribizi	Bamingui-Bangoran	Haute-Kotto	Ouham	Ouham Pende	Vakaga	Ouaka	Total
Violation du droit à la vie/Intégrité physique																
Homicide	23	7	14	15	23	22	14	43	27	17	47	12	50	1	58	373
Conflit arme		2	3	2						3						10
Torture et traitements inhumains	5	2		1	17	4	2	36	13	16	38	9	21	1	12	177
Accusations de sorcellerie	1	5	3	5	3	8					2	1			2	30
Mutilations	2	2			14	3				2	1	1			5	30
Coups et blessures	28	41	46	123	120	106	40	57	93	64	127	85	34	30	56	1050
Accidents explosifs/armes à feu	4	1	1	1	30	4	13			2	2	1	6	12	1	78
Découverte d'un engin explosif		1			1	2								1	1	6
Sous-total	63	61	67	147	208	149	69	136	133	104	217	109	111	45	135	1754
Violations du droit à la liberté																
Enlèvement/tentative d'enlèvement			8	7	40	1	15	1	2	2	14	6	4	10	1	111
Retour forcé	1									2						3
Recrutement forcé															1	1
Arrestation arbitraire/détention illégale	1	6			10	4	5	13	22	91	59	22	23		28	284
Travaux forcés					1		2	2		2						7
Limitations/restrictions de mouvements	1		5		10	10	1	1	2					8	1	39
Déplacement forcé		2	3	3	4	1		3			11					27
Sous-Total	3	8	16	10	65	16	23	20	26	97	84	28	27	18	31	472
Violations du droit à la propriété																
Déguerpissement forcé	2	2			1						1				10	16
Destruction de propriété	2	3	2	1	7		6	2		11	11				4	49
Occupation illégale	2	3	5	7	10		1								1	29
Pillage		1	1		12		1		1	17						33
Extorsion des biens	3	3	3	1	4		4		15	12	14		9	2	10	80
Taxe illégale			2	1	23	4	4			3	8	4			17	66
Vol/Braquage	3		8	29	82	16	16	28	105	57	41	64	17	17	21	504
Incendie criminel	1	2	4	2	1	2	1	3	1	2	12	1	4	9	84	129
Sous-total	13	14	25	41	140	22	33	33	122	102	87	69	30	28	147	906
Violations 1612																
Recrutement et utilisation d'enfants									6	2						8
Attaques contre les écoles et les hôpitaux					1											1
Meurtres/mutilations d'enfants	2	3			1		2		4	2		1				15
Enlèvements d'enfants							1			1	4	1				7
Violences sexuelles faites aux enfants	2	5	2		6	1		11	12	7	6	14	2			68
Sous-total	4	8	2	0	8	1	3	11	22	12	10	16	2	0	0	99
Violences sexuelles et basées sur le genre																
Viols	5	21	12	44	33	44	10	20	107	8	105	39	44	6	55	553
Mariage forcé/Precoce		2	11	7	8		1	6	3	4	19	5	1	1	9	77
Agression sexuelle	2	6	6	6	16	9	6	2	14	22	38	6	20	4	10	167
Denis de ressources d'opportunités	3	21	11	5	22	10	8	37	2		15	10	8	9	38	199
Agression physique (SGBV)	9	53	34	39	155	78	65	60	83	47	141	63	51	28	130	1036
Violences psychologiques et émotionnelles	8	16	11	8	38	15	16	19	29	2	88	34	10	22	80	396
Sous-Total	27	119	85	109	272	156	106	144	238	83	406	157	134	70	322	2428
Total général	110	210	195	307	693	344	234	344	541	398	804	379	304	161	635	5659

Analyse de la situation de protection



La plupart des préfectures du secteur Est et du secteur Centre sont sous le joug des groupes armés qui circulent sur et maîtrisent les axes routiers, restreignent les mouvements de la population et lui imposent des taxes régulières à l'aide de barrières illégales. La présence des hommes en armes impacte ainsi négativement le niveau de vie de la population centrafricaine qui s'appauvrit à mesure que les groupes armés s'enrichissent et entravent les activités commerciales et le transport. La circulation des éléments armés n'est d'ailleurs pas limitée aux axes puisque qu'ils sont aussi présents aux abords – voire à l'intérieur - des sites de déplacés et dans les sites limitant ainsi la circulation des déplacés entre les sites et les champs et marchés où ces derniers entreprennent leurs activités génératrices de revenus. Les arrestations arbitraires représentent, par ailleurs, environ 60% des

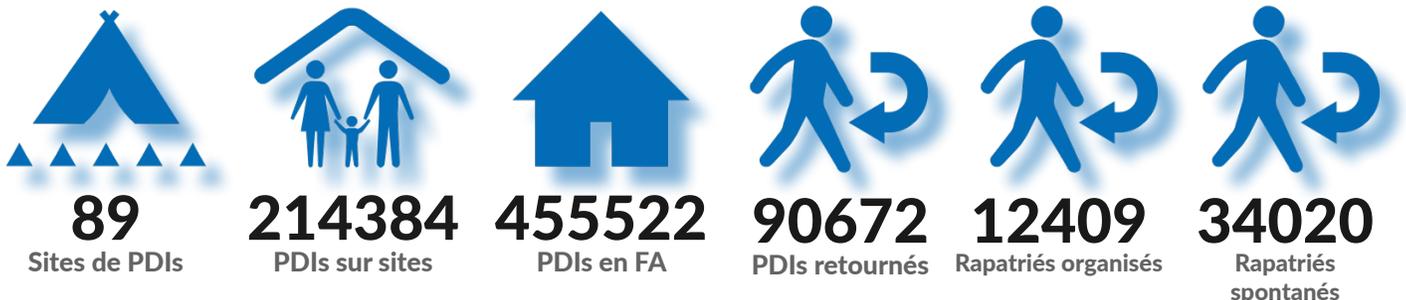
violations du droit à la liberté documentées au cours de l'année 2019. Ces violations s'inscrivent dans la logique de dominance exercée par les groupes armés sur la population. Abusant de leur pouvoir, ils arrêtent les civils sous des prétextes fallacieux et exigent de manière quasi-systématique le paiement d'une somme d'argent pour obtenir la libération des personnes arrêtées ou pour passer.

o L'absence d'autorité étatique et l'insécurité dans certaines zones s'accompagnent également d'un taux particulièrement élevé de criminalité. Les bandits s'adonnent aux braquages et aux vols à mains armés (507) et visent particulièrement les agents humanitaires. Les villes de Kaga-Bandoro et de Batangafo ont été particulièrement touchées par ce phénomène en 2019.

o Le nombre élevé d'homicides et de cas de coups/blessures enregistrés (respectivement 383 et 1050 incidents) témoignent également d'un manque de cohésion sociale particulièrement ressenti dans certaines préfectures centrafricaines telles que la Vakaga où le conflit entre différentes factions rivales ex-Séléka a généré des tensions interethniques au sein de la population et sur les sites de déplacés. Ces tensions intercommunautaires sont, par ailleurs, ressenties dans plusieurs préfectures du secteur Est de la RCA telles que la Bamingui-Bangoran, la Ouaka, et la Haute-Kotto où se sont établis les groupes armés. De plus, un certain nombre de violations du droit à la vie et à l'intégrité physique a été enregistré dans les préfectures marquées par le retour des réfugiés centrafricains telles que la Mambéré-Kadéï et la Kémo. Ces exactions sont probablement liées à l'occupation des maisons appartenant aux rapatriés par des occupants secondaires. Ces derniers refusent souvent de libérer les maisons occupées. Cela occasionne parfois des tensions au sein des communautés. De même, les cycles de transhumance rallument périodiquement le conflit et donnent lieu à des clashes liés au bétail et au déplacement des transhumants, majoritairement Peuhls, qui résultent en une augmentation du nombre de violations du droit à la vie / à l'intégrité physique dans les préfectures touchées par la transhumance, notamment le nord de l'Ouham, la Nana-Gribizi et le centre-est (Sous-préfectures de Bambari-Alindao-Kembé).

o En outre, la question des violences sexuelles et basées sur le genre (VBG) mérite également une attention particulière. L'insécurité globale et le contexte de crise exacerbent notamment la vulnérabilité des femmes et des filles qui se rendent aux champs, aux marchés ou à l'école en circulant sur des axes non sécurisés. Les VBG faites aux enfants représentent environ 70% des violations 1612 documentées en 2019. Certaines VBG sont ainsi commises par des éléments armés, appartenant à tous groupes confondus. Néanmoins, il convient de noter que la vulnérabilité des victimes est également exacerbée par le chaos provoqué par la crise qui accentue la domination des hommes sur les femmes. De plus, l'insuffisance

Suivi des mouvements de population (au 31 décembre 2019, sources : CMP)



La zone Ouest de la RCA offre un certain nombre d'atouts favorables au retour. En effet, cette région connaît une relative stabilité en raison notamment de l'installation des représentants de l'Etat (incluant le déploiement des FSI et des FACA), de la présence de la MINUSCA ainsi que d'un certain nombre d'ONG et d'agences du système des Nations Unies.

L'intervention des entités précitées couvre divers domaines tels que la protection, les abris et la cohésion sociale ; ce qui a contribué à renforcer la paix entre les différentes couches de la population et à créer un environnement de protection favorable au retour. Les réfugiés centrafricains ont été rapatriés dans la sécurité et la dignité avec l'intervention du HCR, notamment dans les préfectures de la Nana-Mambéré (2002 individus), de la Mambéré-Kadéï (1260 individus) et de la Lobaye (8599 individus). A Bangui et Bimbo, ce sont 4623 individus qui ont bénéficié des activités du rapatriement volontaire organisé par le HCR et ses partenaires.

On observe par ailleurs des mouvements de rapatriés spontanés le long des frontières, principalement dans l'ouest de la RCA, le long de la frontière avec le Cameroun où on estime à 10359 le nombre de rapatriés spontanés. On constate également des retours spontanés le long de la frontière avec le Tchad où on estime à 13669 le nombre de rapatriés spontanés. Enfin, environ 9992 retours spontanés ont été observés le long de la frontière avec la RDC. Au total, 34020 rapatriés spontanés ont été enregistrés en RCA en 2019. Il convient de souligner que ces chiffres sans des estimations basées sur le monitoring de la situation effectué par les bureaux de terrain du HCR et leurs partenaires. Soulignons qu'une large proportion des rapatriés spontanés étant comptabilisés a effectué des déplacements pendulaires entre la RCA et le pays d'asile.

Le nombre total des PDIs a augmenté de 5% en 2019. Il est passé de 640969 en début d'année à 669906 en fin d'année 2019. Cette hausse s'explique par l'éruption d'un nouveau conflit intercommunautaire à Birao dans la préfecture de la Vakaga et par les inondations sans précédents enregistrés en RCA qui ont fait près de 60000 personnes sinistrées. 214384 PDIs sont installées dans des sites de déplacés, soit 32% du nombre total de PDIs en RCA. Les préfectures suivantes enregistrent le plus grand nombre de PDIs résidant dans des sites ou des lieux de regroupement : l'Ouham (44623 PDIs dont 30685 à Batangafo), la Haute-Kotto (43850 PDIs dont 42625 au site PK3 de Bria) et la Ouaka (36991 PDIs dont 21465 à Bambari).

Réponses mises en œuvre

Prise en charge des survivants



Au moins **2103** victimes ont reçu un appui psychosocial



Au moins **919** survivants ont bénéficié d'une prise en charge médicale

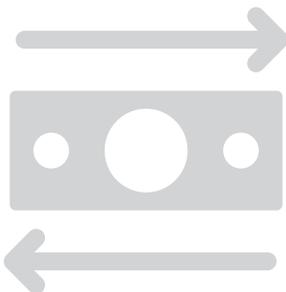


Au moins **215** références juridiques ont été effectués

Assistance matérielle



1341 survivant(e)s de VBG ont reçu des kits de dignité et **60** femmes vulnérables ont reçu des kits de dignité dans le cadre d'une intervention dans le Mbomou.

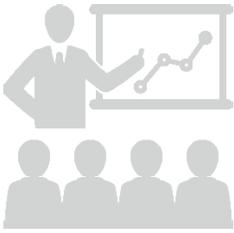


Le partenaire ASA a assisté **152** victimes de violations pour la mise en place d'une activité génératrice de revenus (AGR) et a octroyé une assistance en cash à **85** victimes. Le partenaire INTERSOS a également contribué aux renforcements des capacités économiques des communautés vivant dans les zones couvertes. Chacun des comités de protection et groupements féminins a reçu une subvention en cash pour octroyer des assistance en AGR. Ainsi, au moins **792** personnes à besoins spécifiques (PBS) ont bénéficié d'assistances individuelles pour la réalisation de leurs activités socio-économiques et/ou pour subvenir à leurs besoins élémentaires de base.



En termes d'assistance en abris/NFIs, le HCR, à travers INTERSOS, a facilité la distribution de kits pour **8841** ménages dans la Nana-Gribizi et la Haute-Kotto. A Alindao, ce sont **1500** PDIs (dont **830** PBS) qui se sont vu remettre des kits NFI par ASA et le HCR.

Renforcement des structures communautaires du projet de Monitoring de protection



31 comités de protection et **30** groupements féminins appuyés par INTERSOS en partenariat avec le HCR.

29 comités de protection appuyés par ASA en partenariat avec le HCR, en veillant à assurer la représentativité des femmes et personnes à besoins spécifiques. **10** de ces comités de ces comités œuvrent spécialement pour la prévention et l'intervention en matière de VBG.

Prévention

En 2019, environ **740** sensibilisations de masse et de proximité ont été organisées par INTERSOS et les comités de protection et groupements féminins travaillant avec INTERSOS. Quant aux activités de sensibilisations organisées par ASA, elles ont touché environ **13500** personnes en 2019. Ces sensibilisations de masse et de proximité ont été mises en place en veillant à toucher femmes, hommes et enfants. Les sensibilisations ont abordé des thématiques liées aux droits de l'homme et la cohésion sociale mais aussi des thématiques plus spécifiques touchant, par exemple, aux VBG.

INTEROS a également organisé **13** formations à l'endroit des autorités locales et leaders communautaires pour les impliquer dans le plaidoyer pour la protection et le référencement des cas de VBG. En ce qui concerne ASA, l'ONG a organisé **5** formations pour les autorités locales pour les former sur la gestion des conflits et la paix ainsi que **5** formations destinées aux bénéficiaires d'AGR.

Au moins **159** groupes de discussions ont finalement été mis en place pour échanger avec les communautés sur leur perception des droits humains. Ces discussions ont par ailleurs servi de base pour faire le plaidoyer à l'endroit des autres acteurs humanitaires.

Impact de la réponse

Le HCR et ses partenaires INTERSOS et ASA sont intervenus pour amorcer un changement de perception sur les droits humains et la protection des droits humains grâce à l'organisation de formations visant particulièrement les autorités locales et les leaders communautaires en veillant d'intervenir également auprès des femmes. Les formations organisées ont permis d'attirer l'attention des participants sur leurs responsabilités vis-à-vis de la population en les impliquant pleinement dans les activités de plaidoyer pour l'amélioration de l'environnement de protection et la prise en charge des victimes de violations de droits humains. La mise en place et le renforcement des structures communautaires ont par ailleurs contribué à accélérer le partage d'information.

En complément, de nombreuses sensibilisations ont été organisées en 2019 pour conscientiser les communautés sur l'importance du respect des droits humains, de la cohabitation pacifique et de la cohésion sociale.

Les activités de prévention organisées par le HCR et ses partenaires ont également averti les communautés sur le rôle primordial qu'elles doivent remplir en participant et contribuant à la mise en place d'un environnement permettant la paix durable et la cohésion sociale dans les localités où elles vivent. Ces activités ont par la même occasion servi à communiquer sur la cartographie des services de prises en charge disponibles.

La lutte contre les VBG figure parmi les objectifs principaux du projet de monitoring de protection.

C'est pourquoi de nombreuses activités de prévention mises en place en 2019 ont abordé les thématiques liées aux VBG en veillant à informer les populations au sujet des circuits de référencement et des services disponibles pour les survivant(e)s. En complément des séances de sensibilisation, 16 centres d'écoute ont été ouverts par le partenaire INTERSOS en 2019 facilitant l'appui apporté aux survivant(e)s en termes d'appui psychosocial et de renforcement de leur résilience et estime personnelle. Ces activités ont touché au moins 21076 femmes et 7602 filles et ont contribué à renforcer la capacité des victimes à dénoncer les abus qu'elles subissent et à solliciter les services disponibles pour obtenir de l'aide. Ainsi, en 2019, 81% des cas de VBG identifiés ont été référés directement par les victimes ou par leurs communautés (contre 67% en 2017 et 75% en 2018).



Sensibilisation de masse sur les droits de l'homme à Bouar (Nana-Mambéré) avec 349 personnes, juin 2019

De même, le HCR et ses partenaires ont accordé une importance particulière à la scolarisation des enfants en insistant sur les dangers liés à la déscolarisation des filles. Les activités de sensibilisation entreprises ont, par exemple, contribué à l'augmentation du taux de scolarisation des garçons et des filles à Paoua (Ouham-Pendé).

Par ailleurs, le projet du monitoring de protection a permis la création de richesses et de services au sein des communautés couvertes. Les subventions en AGR attribuées aux comités de protection ont, en effet, favorisé le relèvement socio-économique à travers le développement d'activités diverses dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et du petit commerce. Les subventions attribuées aux groupements féminins de la Nana-Gribizi ont également permis une assistance en kits AGR destinés à favoriser l'autonomisation financière d'un certain nombre de femmes qui ont ainsi pu subvenir aux besoins de leurs familles.

Défis et gaps identifiés

Au courant de l'année 2019, le HCR et ses partenaires ont été confrontés à de nombreuses reprises à des situations ayant ralenti ou même empêché la délivrance d'assistance. Le territoire centrafricain étant étendu, les défis rencontrés sont divers et dépendent parfois du contexte opérationnel. Néanmoins, certaines tendances sont perceptibles dans la majorité des secteurs d'intervention.

Tout d'abord, l'instabilité observée dans certaines zones pays, et particulièrement sur les axes, a significativement réduit la mobilité et la capacité de réponse des acteurs humanitaires sur le terrain. De même, de nombreuses routes en RCA sont difficilement praticables, surtout en saison pluvieuse. Nombres de ponts ne sont pas opérationnels et cette situation rend l'accès à certaines localités telles que Mingala (Basse-Kotto) et Djéma (Haut-Mbomou) difficile voire impossible pour les acteurs humanitaires. Les moniteurs de protection présents sur le terrain n'ont pas cessé de tout mettre en œuvre pour se déployer sur les axes, les localités et certains villages pour étendre la zone d'intervention du Monitoring de Protection. Au cours de l'année 2019, cette zone s'est agrandie pour permettre une meilleure collecte de données et une réponse aux incidents plus intensifiée.



Rencontre avec les rapatriés spontanés du village Ngouati 1 sur l'axe Mboma-Holoma (Basse-Kotto), juillet 2019

De manière générale, la lutte contre les VBG fait face à de nombreux défis, que ce soit l'insécurité de certaines zones sous occupation de groupes armés, l'éloignement des survivant(e)s des structures de réponse, le faible rapportage des incidents ou encore l'absence de « safe house » permettant l'accueil des survivant(e)s. De même, les structures étatiques permettant le référencement de victimes pour leur prise en charge juridique sont peu nombreuses sur le territoire centrafricain où un climat d'impunité demeure. D'ailleurs, il convient de préciser que dans certains cas (notamment les VBG), les référencements juridiques ne sont pas effectués car la victime elle-même refuse de procéder à un dépôt de plainte. Bien que supérieur au taux de référencements juridiques, le taux de référencements médicaux vers les acteurs de santé reste

insuffisant pour contribuer durablement à la résilience des victimes de VBG. La principale limitation reste la prise en charge des frais de transport entre le lieu de résidence de la survivante et la structure médicale de prise en charge.

Par ailleurs, la protection de l'enfance en RCA et notamment l'accès à l'éducation est une question particulièrement difficile. Plusieurs facteurs impactent négativement sur l'accès des enfants et des jeunes à l'éducation. Tout d'abord, l'activisme de certains groupes armés, qui occupent parfois les infrastructures scolaires et entraînent le retrait des enseignants qualifiés, constitue un défi majeur pour la protection de l'enfance. De plus, les déplacements massifs de populations et l'impact négatif de ces déplacements sur la situation économique des foyers amènent également à la déscolarisation d'enfants étant en âge scolaire. Enfin, on constate un manque d'acteurs spécialisés en protection de l'enfance dans un certain nombre de localités couvertes par le projet de monitoring de protection.

D'autre part, la question des Logements, Terres et Biens (LTB) est particulièrement complexe dans les zones marquées par le retour des réfugiés centrafricains ayant passé un certain temps dans les pays limitrophes après avoir fui le conflit. En effet, de nombreuses boutiques et maisons de l'ouest de la RCA ayant appartenu aux musulmans qui ont fui dans les pays limitrophes ont été occupées pendant leur absence. Le risque lié à une telle situation est que les centrafricains qui décident de revenir dans leur localité d'origine après plusieurs années en exil découvrent que leurs propriétés sont occupées ou utilisées par d'autres personnes qui refusent de leur restituer leurs biens. Ce constat, dans de nombreux cas, pousse les rapatriés à se redéplacer en interne et est susceptible d'engendrer une hausse du nombre de PDIs sur le territoire centrafricain.

Recommandations

o L'accès des survivantes de VBG étant souvent restreint en raison de la distance entre le lieu de résidence de la victime et les structures médicales pouvant l'appuyer, il est recommandé de faire le plaidoyer auprès du Sous-cluster VBG pour mettre en place un mécanisme visant à l'octroi d'une aide financière pour permettre aux victimes de VBG de se rendre sur le lieu où se trouve l'hôpital ou la structure médicale la plus proche de leur résidence.

o Pour lutter contre l'impunité des exactions commises, il convient de faire le plaidoyer auprès du gouvernement centrafricain pour mettre un terme à l'absence de structures juridictionnelles et des prisons dans certaines parties du territoire centrafricain. De même, certaines structures bien qu'existantes ne sont pas opérationnelles en raison de l'absence de fonctionnaires de justice, il est par conséquent recommandé d'insister également sur l'importance de déployer des fonctionnaires dans toutes les préfectures de la RCA pour ainsi permettre l'accès à la justice pour chacun quel que soit son lieu de résidence.

o Sur le plan sécuritaire, plusieurs recommandations se dégagent pour renforcer la sécurité physique des populations. Tout d'abord, il est important d'accroître la collaboration entre les FACA, les FSI et la MINUSCA pour permettre une sécurisation pérenne des villes, des sites, des axes et des zones d'intervention des humanitaires. Cela également pour limiter au maximum la mise en place de barrières illégales par les groupes armés qui imposent des taxations sur les populations et entravent gravement leur liberté de mouvement. En outre, la circulation des hommes en armes sur les sites de déplacés et aux abords des sites s'est accrue dans les derniers mois, particulièrement à Birao (Vakaga) et à Bria (Haute-Kotto). Il convient par conséquent d'intensifier les activités de médiations avec les leaders des groupes armés de manière à s'assurer qu'ils soient avertis sur l'importance de respecter le caractère civil et humanitaire des sites de déplacés



Renforcement de capacités des membres des comités de Protection à Birao (Vakaga), novembre 2019

o La restitution des LTB appartenant aux anciens réfugiés mérite également une attention particulière de la part des acteurs humanitaires pour s'assurer que le retour des anciens réfugiés dans leur pays se fasse dans des conditions paisibles.